

N°495

du 08
Mai
2012**Editorial**Par Koffi
SOUZA**LA CHUTE DE SARKOZY**

La vie politique est impitoyable. Les courtisans tressent des couronnes de lauriers au leader victorieux. Ils lancent des flèches empoisonnées à ceux qui perdent le pouvoir.

Durant ce quinquennat, Nicolas Sarkozy aura vu se prosterner devant lui tous les seigneurs du système avant de les voir quitter son entourage de façon souterraine ou dans un mode brutal.

Il aura exercé, il est vrai, dans les deux premières années de son mandat un pouvoir quasi absolu qui s'est ensuite effiloché au fur et à mesure que s'additionnaient les échecs électoraux. En ce sens, la défaite présidentielle était largement induite par la perte de presque tous les bastions locaux et la chute du Sénat, naguère si conservateur, dans les bras de la gauche.

Aujourd'hui que l'échec est consommé, chacun s'emploie à noircir le tableau de la Sarkozye.

Sarkozy serait la victime de ses erreurs de style : une soirée au Fouquet, une croisière sur le yacht d'un industriel et un "Casse toi pauvre con" lancé à un trublion.

Vétilles que tout cela mais la difficulté que Nicolas Sarkozy a éprouvée à trouver un style présidentiel adéquat a marqué plus profondément. Passant de la familiarité excessive à un rigorisme disproportionné, il a choqué les partisans de la présidence gaullienne.

suite à la page 2

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**P.3 Modifications du Code électoral**

Le Gouvernement rallonge les délais de dépôt des candidatures en vigueur

P.2 Monuments historiques

**Les islamistes d'AQMI
détruisent un mausolée
classé patrimoine de
l'UNESCO à Tombouctou**



Gilbert F. Houngbo, Chef du Gouvernement

**P.4 De la formation aux
métiers du commerce**

**Les faibles ressources
de la FNAFPP, un réel
obstacle**

P.4 Relecture du projet de Code de la route

**La sanction portée jusqu'à
5 ans de prison pour la
conduite en état d'ivresse**

P.3 Préparation du rapport ITIE 2011

**Le Togo lance la saison 2
de la transparence dans
son secteur extractif**

**PA-LUNION****www.pa-lunion.com**

- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

REPÈRES

En prélude aux assemblées annuelles de la BAD

Le bureau togolais de la Banque Africaine de Développement (BAD) a organisé le jeudi 3 mai à Lomé, une conférence de presse consacrée aux prochaines assemblées annuelles et au bilan d'activités de l'exercice 2011 de l'institution.

Animée par le représentant résident de la BAD au Togo, Serge N'guessan, cette conférence vient en prélude à la tenue de la 38ème et 47ème assemblées annuelles du Fonds Africain du Développement (FAD) et de la BAD prévues du 28 mai au 1er juin prochain à Arusha en Tanzanie. Ces assemblées placées sous le thème : " Afrique et le nouveau paysage mondial : défis et opportunités ", seront une plateforme de dialogue pour les dirigeants des pays membres de la BAD et les bailleurs de fonds de débattre des problèmes émergents du développement auxquels l'Afrique est confrontée. Il s'agira pour les participants à ce rendez-vous de réfléchir sur de nouvelles stratégies à définir pour accélérer la croissance économique des pays africains, réduire la forte croissance démographique, les déséquilibres dans la redistribution des revenus, ainsi que de réfléchir sur la crise financière mondiale et la hausse des prix des produits alimentaires. Dans sa présentation, le représentant résident de la BAD au Togo a indiqué que la Banque a obtenu des résultats satisfaisants dans l'ensemble des domaines d'investissements au cours de l'année 2011. Il ressort que la banque a approuvé jusqu'au 31 décembre 2011, des opérations d'un montant de 5,72 milliards UC (Unité de Compte valant actuellement 760 FCFA), répartis dans les secteurs d'infrastructures (38,4%), de multi secteurs (20,7%), de finances (19,4%), du social (10,9%), d'industrie (7,1%), d'agriculture et développement (3,5%) et de l'environnement (0,2%). Ces fonds selon le représentant proviennent de la banque elle-même, du FAD, du Fonds Spécial du

Nigeria (FSN) et d'autres fonds spéciaux en terme de prêts, dons, concours PPT/ Fonds spéciaux et prises de participation. Concernant le Togo, M. N'guessan a relevé que la banque a consenti un fonds de 15.443.860.000 FCFA pour la réforme de la gouvernance économique, le renforcement des capacités des institutions administratives, le financement des infrastructures et l'appui budgétaire. Il a précisé que ces résultats appréciables ont été possibles grâce au taux d'investissements et à la qualité des prestations et a reconnu que malgré ces résultats, beaucoup d'efforts restent à fournir pour assurer une croissance économique forte. Le représentant de la BAD a souligné que son institution envisage pour les années à venir développer une stratégie à long terme pour des projets de réhabilitation du corridor Lomé-Ouagadougou, de la création d'emplois des jeunes et l'amélioration du climat des affaires dans les pays membres.

Le programme quinquennal de l'ATDVS

L'Association Togolaise des Donneurs Volontaires de Sang (ATDVS) a organisé le jeudi 3 mai à Lomé, une conférence de presse consacrée au lancement de ses activités quinquennales 2012-2017. Animée par la présidente de ladite association, Mme Kaboussi Padoumhékou, la rencontre a pour objectif d'impliquer les journalistes dans le relais de l'information sur les vertus du sang auprès de la population et d'encourager les donateurs à fournir plus de sang pour sauver des vies. La conférencière a déploré la pénurie de poches de sang qui subsiste malgré les efforts multiples du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS). Elle a lié ce manque à la réticence de la population. Pour pallier à ce problème et aider le CNTS à accroître l'effectif des donateurs, l'oratrice a révélé l'intention de l'ATDVS de multiplier les campagnes de sensibilisation des populations sur l'importance du don de sang, et l'accompagnement du CNTS dans ses activités. Mme Kaboussi a également mentionné l'organisation des séminaires de formation des leaders d'opinion, la mise à contribution des écoles et universités, des églises et mosquées, ainsi que la création des antennes de son association dans les régions. Les échanges ont également porté sur les moyens d'action, les succès et les échecs de l'ATDVS. Le directeur du CNTS, Yvon Akuété Ségbéna a invité les initiateurs à une organisation saine afin de les aider à garantir un approvisionnement suffisant en sang sécurisé pour la population. Créée en août 2011 au sein du CNTS, l'ATDVS dispose d'un bureau exécutif de 9 membres.

La journée mondiale de la liberté de la presse au Togo

L'évènement a été marqué au Togo par l'initiation d'une semaine de la presse dont les activités ont été lancées à Lomé par l'Union des Journalistes Indépendants au Togo (UJIT). Placée sous le thème " la liberté des médias a le pouvoir de transformer les sociétés ", ce lancement a permis de rendre public le rapport annuel de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM). Ce rapport consacré à l'état de la presse au Togo évoque les différents obstacles à la liberté de la presse et les nouvelles performances opérées dans le secteur. Il contient aussi des recommandations en vue d'améliorer les conditions de travail des journalistes. Pour le président de la Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication (HAAC), Biossey Kokou Tozoun, la bataille de la quantité est gagnée au vue du nombre des organes de presse qui foisonnent, le paysage médiatique national. Ce qui reste, selon lui, c'est l'engagement d'un combat systématique et professionnel pour espérer gagner la qualité. Il a exhorté les journalistes à revenir à la mission première de la profession et à se convaincre chaque jour que la liberté de la presse rime avec la responsabilité du journaliste. M. Tozoun a indiqué qu'une liberté de presse sans responsabilité est un danger pour la démocratie et une trahison des aspirations des concitoyens. Le ministre de la Communication, Djimon Oré, a quant à lui, relevé les efforts du gouvernement dans la libéralisation de la presse au Togo. Il a mis un accent particulier sur les différents projets entamés dans la modernisation des médias d'Etat et le souci du gouvernement d'améliorer l'aide de l'Etat à la presse privée. Il a enfin appelé les journalistes à la responsabilité et au respect de la déontologie. Auparavant, le secrétaire général de l'UJIT, Crédo Teteh avait demandé aux autorités d'organiser une " opération haute protection des journalistes ", et convié les professionnels des médias à éviter de se faire manipuler par les politiciens. Des bougies ont été allumées pour éclairer et maintenir la flamme de la liberté de la presse, mais aussi pour dénoncer les récentes violences exercées sur le reporter de Reuters le 27 avril dernier lors de la manifestation de la coalition "Sauvons le Togo". La semaine s'est poursuivie par un club de presse sur l' "Engagement du journaliste pour la défense de la liberté de presse au Togo" le vendredi 4 mai.

Monuments historiques

Les islamistes d'AQMI détruisent un mausolée classé patrimoine de l'UNESCO à Tombouctou

Par rapport aux talibans d'Afghanistan qui ont détruit les Bouddhas de Bamyân, en mars 2001, on redoutait la folie destructrice des islamistes d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) qui se sont emparés de Tombouctou et du Nord-Mali. L'UNESCO avait lancé un appel demandant aux belligérants au Mali de préserver les trésors relatant l'histoire de l'humanité. Le directeur de l'Institut fondamental d'Afrique noire (Ifan) à Dakar, Hamady Bocoum, s'était lui aussi alarmé des "risques sérieux" concernant les manuscrits, objets de "tous les trafics", et il redoutait "que des destructions" soient commises "par les nouveaux arrivants". Les Cassandre ont eu malheureusement raison.

Samedi dernier, des membres d'AQMI ont provoqué la communauté internationale en détruisant, un mausolée d'un saint musulman inscrit au patrimoine de l'UNESCO. Certains membres d'AQMI, appuyés par le groupe islamiste Ansar Dine, ont détruit le mausolée de Mahmoud Ben Amar datant du XIème siècle. Ils qualifiaient les objets détruits d'"œuvres impies".

Ces islamistes adeptes d'un islam rigoriste et obscurantiste reprochent au mausolée d'être le repaire de statuettes dont le culte est interdit par l'islam. Présents dans cette ville de 30.000 habitants qu'ils contrôlent depuis le coup d'Etat du 22 mars à Bamako, les islamistes d'Ansar Dine sont auteurs de plusieurs exactions sur les femmes et les enfants, sans oublier les actes de vandalisme dont



ils font preuve.

Ces obscurantistes, à l'instar de leurs homologues d'Afghanistan voire du Pakistan, n'ont cure de l'histoire de l'humanité, et restent dans la ligne folle de l'application d'un islam d'un autre âge.

La communauté scientifique est d'autre plus sous le choc que la cité de Tombouctou rassemble plus de 333 saints. Surnommée "la Perle du Désert", la ville qui a eu une forte renommée au temps de l'empire du Mali, est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1988.

Elle serait fondée par les tribus touarègues entre le XI et le XIIème siècle et fut un grand centre intellectuel et une ancienne cité marchande prospère des caravanes.

Elle compte trois mosquées datant de cette période mais également des milliers de manuscrits

antéislamiques. Les manuscrits sont pour la plupart écrits en arabe ou en peul, par des savants originaires de l'ancien empire du Mali. Ces textes parlent d'islam, mais aussi d'histoire, d'astronomie, de musique, de botanique, de généalogie, d'anatomie...

Outre les mosquées, le site classé compte "16 cimetières et mausolées pour L'Espoir en contrebande (éditions du Cherche-Midi).

Ce recueil de nouvelles propose de suivre des personnalités politiques ou populaires (Charles de Gaulle, John Lennon, Gandhi, etc.) dans une série de voyages autour du monde, avec de nombreuses escales de la France au Québec, en passant par le Gabon, les Antilles

croissance populaire, ils étaient le rempart qui protégeait la ville de tous les dangers", indique l'UNESCO sur son site internet.

Reste à savoir si cet acte restera impuni. Il faut tout de même que la Communauté internationale réagisse rapidement avant que l'irréparable ne soit commis. Ces fous de Dieu qui tuent les hommes sont capables du pire si une action urgente ne vient enrayer la spirale destructrice.

Littérature

Didier Daeninckx reçoit le prix Goncourt de la nouvelle

Le prix Goncourt de la Nouvelle 2012 vient d'être décerné, le mercredi 2 mai, à Didier Daeninckx pour L'Espoir en contrebande (éditions du Cherche-Midi).

Le recueil de nouvelles propose de suivre des personnalités politiques ou populaires (Charles de Gaulle, John Lennon, Gandhi, etc.) dans une série de voyages autour du monde, avec de nombreuses escales de la France au Québec, en passant par le Gabon, les Antilles

et Nouméa. Didier Daeninckx est né en 1949. Auteur particulièrement prolifique, il publie depuis le début des années 1980 cinq ou six ouvrages par an. Essayiste et romancier, il est aussi un grand amateur de nouvelles. Pour le Goncourt des Nouvelles, il était en concurrence avec Dominique Fabre, Eric Faye, Eric Holder, Emmanuelle Pagano et Bernard Quiriny.

Spectacle

Concert d'artistes r'n'b ce 19 mai au Palais des Congrès

Plusieurs artistes de la musique r'n'b dont Wedy, Papou, Sir T, Kaleef, Almok, Kollinx, le groupe Phénix, Black T, John Keder, Toussaint animeront un concert des meilleurs

artistes togolais du genre R'n'b ce 19 mai au Palais des Congrès.

WEDY et Papou seront les grandes attractions de ce concert.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

EDITORIAL

LA CHUTE DE SARKOZY

suite de la page 1

Son style de gouvernement en lignes brisées lui a également fait perdre beaucoup de terrain. Discours divergents sur l'Afrique, alliances en ordre dispersé tantôt avec la Grande Bretagne, tantôt avec l'Allemagne, Kadhaïf reçu en grande pompe avant d'être mitraillé...

Sarkozy a souffert aussi d'une inadéquation gestion des hommes. Les plus emblématiques des ministres Dati, Yade ou Darcos remerciés, Fillon en sursis au bénéfice de Borloo avant d'être à nouveau adoubé.

Il serait injuste de s'arrêter là et d'oublier la brillante représentation

de la France sur le plan international, l'amorce de la gestion rigoureuse des dépenses publiques, l'indispensable réforme des retraites et la gestion maîtrisée des crises internationales ou internes.

En réalité, Nicolas Sarkozy paye, comme les autres dirigeants européens, la note de la crise économique. C'est à elle qu'il doit son échec.

Comme naguère Valéry Giscard d'Estaing, il est la victime expiatoire du désastre économique et financier. Tous les défauts qui sont aujourd'hui portés au passif du président sortant ne sont que des explications dérisoires par rapport à l'essentiel.

Modifications du Code électoral

Le Gouvernement rallonge les délais de dépôt des candidatures en vigueur

Sylvestre D.

L'information est contenue dans la synthèse des modifications produite par le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales. Le document est à soumettre à l'onction des députés – étant encore à l'étape d'un avant-projet de loi – avant les prochaines législatives de 2012. Mais on peut y découvrir déjà que les délais sont rallongés en ce qui concerne les dépôts des candidatures. Ainsi, trente-cinq (35) jours au plus tard avant la date du scrutin, le candidat placé en tête de liste dépose auprès de la Commission électorale locale indépendante (Celi), dans les délais fixés par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), une déclaration de candidature comportant les nom et prénoms de chaque candidat de la liste, le nom et l'emblème du parti politique, du regroupement de partis politiques ou du groupe de candidats indépendants, l'indication de la circonscription électorale dans laquelle la liste est candidate. Alors que, suivant l'actuel article 214 relatif à l'élection des députés à l'Assemblée nationale, la même déclaration de candidature est déposée au siège de la Ceni trente (30) jours au plus tard avant la date du scrutin. Dans les deux cas, le président de la Ceni est chargé de transmettre le dossier de candidature au ministre chargé de l'Administration territoriale qui procède aux vérifications administratives dans les 48 heures et renvoie le dossier à la Ceni pour transmission à la Cour constitutionnelle.

La même prolongation de délai est souhaitée pour l'élection des conseillers de préfecture et des conseillers municipaux dans le cadre de la décentralisation en cours. Trente-cinq jours au plus tard avant la date du scrutin au lieu de trente jours, toujours dans les délais fixés par la Ceni. A la différence que, dans la procédure, la Chambre administrative de la Cour suprême remplace la Cour constitutionnelle. Visiblement, le Gouvernement ne veut pas attendre l'échéance de la présidentielle de 2015. «*La déclaration de candidature est déposée à la CENI soixante (60) jours au moins avant le scrutin par le mandataire du parti politique ou de la coalition de partis politiques qui a donné son investiture ou par le candidat indépendant ou son représentant*», lit-on dans le document. Dans le code actuel en vigueur (article 172), ce délai est de trente (30) jours au moins avant le scrutin. Et pendant que la Cour constitutionnelle doit publier la liste des candidats au plus tard vingt-cinq (25) jours avant le scrutin (actuel article 175), elle en aura désormais l'obligation au plus tard trente jours avant le scrutin.

Il faut rappeler que, dans ses précédentes parutions, L'UNION évoquait le cas des membres de la



Pascal Bodjona, Ministre de l'Administration territoriale

Ceni dont on veut porter le mandat à deux ans renouvelable. Et ce, contrairement à la pratique actuelle où leur mandat prend fin avec le dépôt du rapport général d'activités, soit 45 jours au plus après la proclamation des résultats définitifs. Dorénavant, le rapport d'activités lui-même devra être déposé à toutes les institutions concernées au plus tard soixante (60) jours après lesdits résultats. Sans oublier la proposition de modification visant à porter le plafond des dépenses de campagne de trois (3) à cinq (5) millions de francs Cfa par candidat pendant les législatives, et à fixer le plafond à deux (2) millions de francs Cfa pour le candidat à l'élection locale.

Voilà qui doit se savoir dans le contexte actuel de polémiques électoralistes. L'opposition et sa société civile crient toujours à la modification unilatérale des textes devant régir les prochains scrutins. Les fameuses discussions ouvertes entre l'Exécutif et les partis parlementaires sont officieusement refermées, non comme elles s'étaient ouvertes avec tout le bruit possible. Au Cadre plus officiel (CPDC dernière version), on applaudit dans ses dernières réunions les «prouesses» du Gouvernement par rapport au code électoral. Lequel Gouvernement ne veut pas y voir un passage en force: «*le gouvernement est bien dans sa responsabilité régalienne en*

procédant à cette révision. Nos partenaires ont un regard technique et neutre sur ce code. En revanche, les propositions que les partis politiques vont apporter peuvent être partisans et intéressées. Dans tous les cas, le Gouvernement se devait de prendre ses responsabilités face aux impératifs de temps. Et n'oubliez pas, toutes les initiatives qui ont été prises par le Gouvernement pour discuter justement de ces réformes du code et d'autres textes avec les partis politiques se sont soldées par un échec. On ne peut pas continuer à faire du surplace, alors qu'il y a bien des délais qu'il faut respecter pour avoir l'accompagnement de nos partenaires dans ce processus électoral», précise le ministre Pascal Bodjona au site gouvernemental Republicoftogo.com.

Les partenaires de l'Union européenne, eux, attendent de voir. Pendant ce temps, le président Faure Gnassingbé veut rêver que l'on évite les périls, les dangers et les attitudes qui obscurcissent le plus souvent les lendemains électoraux. «*Des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de l'organisation des élections. Prenant en compte les observations formulées par des instances internationales, nous nous attelons à l'amélioration de notre système électoral. Nous souhaitons un débat clair, sincère, dépassionné, en ayant à cœur la sauvegarde de ce qui est essentiel. J'exhorte tous les acteurs qui sont engagés dans ce processus à dépasser l'esprit partisan*», dixit-il le 26 avril dernier.

Préparation du rapport ITIE 2011

Le Togo lance la saison 2 de la transparence dans son secteur extractif

Effectuer une étude de cadrage relative au périmètre de l'ITIE au Togo, animer un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclarations devant servir à la collecte des données, collecter les données auprès des sociétés extractives et des agences gouvernementales qui perçoivent des recettes auprès de ces sociétés, effectuer une réconciliation des données collectées auprès des sociétés et des agences gouvernementales, produire un rapport ITIE Togo 2011 qui doit permettre la déclaration de conformité du Togo par rapport aux normes ITIE, et formuler des recommandations en vue d'améliorer la gouvernance du secteur extractif. Voilà les six services attendus du cabinet national ou international à recruter et dont la mission s'étalera probablement entre juillet et octobre 2012. Le Togo vient de lancer l'appel à manifestation d'intérêt qui court jusqu'au 22 mai prochain. Le futur prestataire devra avoir des expériences en missions d'audit, en élaboration de rapport ITIE en Afrique francophone, en

fiscalité minière et mécanismes de paiement et de recouvrement des flux financiers du secteur extractif... Surtout qu'il faudra gérer les insuffisances et les dysfonctionnements entre ce qui est versé par les entreprises extractives et ce qui est déclaré perçu par les services publics. Le Togo n'est pas un cas isolé ; certains voulant toujours puiser de la chose publique pour leur poche. L'atelier de formation prévu vise à amoindrir le taux des formulaires mal remplis et les «erreurs d'imputation». En outre, il doit mieux sensibiliser les entreprises extractives à fournir, dans le temps, toutes les informations voulues pour une meilleure transparence.

En 2010, la mission a d'abord consisté à revisiter les formulaires de déclaration préparés par le Secrétariat Technique de l'ITIE, ce qui a abouti à la proposition d'un nouveau formulaire de déclaration. Ensuite, il a été procédé à la réconciliation des paiements et des recettes extractives déclarées par les parties prenantes.

Le rapport 2010 n'avait pas



Noupokou Dammipi, Ministre des Mines et de l'Energie

manqué d'égratigner l'Etat togolais. Des critiques étaient nées, même si, après, la Directrice régionale de l'ITIE Internationale pour l'Afrique francophone, Mme Marie-Ange Kalenga, a avancé que le pays a produit un rapport des plus clairs et faciles à déchiffrer. Qu'à cela ne tienne, la transparence dans le secteur extractif togolais se joue pour la seconde fois. On attend une grande justice dans les zones affectées, car le plus petit nombre ne doit plus s'accaparer les ressources au détriment du plus grand nombre, pour reprendre Faure Gnassingbé. En 2010, l'écart

résiduel qui n'a pu être ajusté s'évaluait à 1.705.251.288 francs Cfa. Cinq recommandations ont été faites pour prendre en compte toutes les entités publiques qui devront soumettre une déclaration au titre des recettes qu'elles perçoivent des sociétés exerçant dans le secteur extractif, pour savoir classer les sociétés ayant une activité principale autre que l'activité extractive, pour mieux réconcilier les paiements effectués à la Douane, pour plus de discipline afin d'assurer l'exhaustivité des déclarations des administrations publiques, etc. Le Togo est donc attendu dans son rapport 2011, au

regard des efforts à faire vis-à-vis du 1er rapport.

En rappel, le premier rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) est l'œuvre du cabinet international Moore Stephens. La saison 2 qui s'achèvera en octobre prochain ouvrira la voie à la procédure de validation. Pays candidat à l'ITIE depuis le 19 octobre 2010, le Togo s'est vu accordé par le Conseil de l'ITIE une prolongation de son délai pour achever la validation, lequel délai est à présent fixé au 18 avril 2013. Sur les 22 entreprises retenues pour l'exercice de réconciliation en 2010, 4 sociétés n'ont pas pu être contactées pour l'envoi du formulaire de déclaration (Silverhill Entreprises, Global Merchants, Future Investment et Togo Minerals). Une société n'a pas communiqué son formulaire de déclaration (EBOMAF). Parmi les 17 sociétés ayant soumis des formulaires de déclaration, 10 n'ont pas soumis de formulaires certifiés par un auditeur externe. Seule la CNSS a pu soumettre des déclarations auditées et certifiées.

VERBATIM Par Eric J.

Le changement..., c'est maintenant !

C'est le message gagnant de François Hollande en France. Candidat socialiste pour les élections présidentielles, le désormais Président de la République française a déjoué tous les pronostics en sa défaveur au début des primaires de sa famille politique devant le mener à ce poste.

En effet, au lendemain de son éviction du poste de Secrétaire général du Parti socialiste après plus de onze années, M. Hollande s'est lancé dans une campagne de positionnement du candidat PS au scrutin d'avril 2012. En son temps, tous les sondages l'accréditaient de seulement 3% des voix. Même son ex-femme Ségolène Royale, candidate malheureuse aux présidentielles de 2007 le devançait sérieusement de plus d'une dizaine de points. Les promus dans ce schéma étaient Martine Aubry, l'actuelle Secrétaire du PS et Dominique Strauss Khan, ex-Directeur général du Fonds monétaire international, Fmi.

Les mauvais pronostics et les mots durs des politiciens à son encontre n'ont pas pour autant découragé M. Hollande qui a persisté en optant pour une campagne de proximité et surtout de charme. Le coup de grâce ou peut être la chance viendra de l'affaire Nafissatou Diallo qui a éclaboussé le favori Strauss Khan. Et contre toute attente, Hollande arrive en tête des primaires socialistes, les remporte et devra faire face à Sarkozy, candidat de la droite et aux autres non moins importants candidats sur celui de l'extrême droite Marine Le Pen.

En ce moment, toujours rien ne prédisposait Hollande à atteindre le perchoir. Sauf sa perspicacité, sa détermination, sa hargne de vaincre. Déjà au premier tour, tout va commencer par se préciser pour lui. Sa campagne axée sur l'«*anti-sarkozysme*», la formule consacrée, lui sera payante. Et il emporta haut les mains.

Cette victoire de Hollande a été saluée partout en Afrique. Elle a suscité beaucoup d'espoir au sein des populations qui ont apprécié sa promesse de mettre fin à la «*françafrique*». Egalement dans les états-majors des partis politiques d'opposition, quelle n'est la joie. Pour certains, l'heure de l'alternance des pouvoirs africains a commencé. Car, Hollande a annoncé n'être pas prêt à accepter les élections frauduleuses en Afrique.

Tout compte fait, Hollande a travaillé pour remporter ces élections. Il s'est battu dès les premières heures pour y arriver. Il est allé vers sa base, les électeurs, en leur proposant un programme cohérent et indispensable.

Ainsi, la grande leçon que les politiques africains, je ne veux pas dire l'élite africaine, doivent tirer de cette élection historique est que seul le travail paie. Ils doivent en ce moment mettre de côté leurs intérêts égoïstes, travailler d'arrache-pied pour réussir ce que Hollande a réussi chez lui. Au lieu d'attendre de lui la solution. Hollande aura assez de dossiers à gérer pour son pays. Il aura à sa disposition une politique africaine de la France qu'il doit appliquer, même si la version sera améliorée. Ce qui comptera pour lui, ce sont les intérêts de la France.

Alors, que nous le sachions tous, le changement d'approche politique, de comportement citoyen...et de voie de recherche des solutions à nos problèmes, c'est maintenant !

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

Des emprunts de 10,5 milliards Cfa par les banques togolaises fin avril

Jean Afolabi

Sur la période du 25 au 30 avril 2012, les banques et établissements du Togo ont emprunté un total de 10,500 milliards de francs Cfa, soit près du tiers des emprunts réalisés au cours de la même période dans le cadre des opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) qui s'élève à 35,000 milliards. Les prêts enregistrés au Togo se situent à 4,900 milliards sur 35,000 milliards dans l'espace Umoa. Dans l'ensemble de l'Union, ces opérations sont assorties d'un taux moyen pondéré de 4,75% et d'un taux minimum de 3,50%. Le taux maximum s'est situé à 6,00%.

D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao),

les emprunts au Togo étaient à une semaine - pour 8,000 milliards - et à deux semaines pour 2,500 milliards de francs. Les prêts étaient notamment à un mois pour 1,500 milliard. A une semaine, les taux moyen pondéré et minimum étaient à 4,60% et 3,50% ; et le taux maximum à 6,00%. A deux semaines, ces mêmes taux étaient respectivement à 4,92%, à 4,50% et à 6,00%. Enfin, à un mois, ils étaient fixés à 5,09%, à 4,50% et à 5,50%.

Les banques togolaises étaient suivies, en termes d'emprunts, de celles du Sénégal qui ont enregistré 8,600 milliards, contre 10,900 milliards de francs pour les prêts. Ces emprunts étaient aussi à trois mois pour 1,000 milliard, assorti des taux moyen pondéré, minimum et

maximum identiques de 5,00%. Pour les prêts, les banques de la Côte d'Ivoire en ont enregistré à hauteur de 13,500 milliards de francs, contre 7,500 milliards pour en emprunts. Les prêts étaient, entre autres, à un jour pour 3,000 milliards, avec les taux respectifs de 4,33%, 3,75% et 5,50%.

Les établissements de crédit du Niger et du Burkina Faso n'ont enregistré que des prêts, respectivement à 2,000 milliards et à 0,200 milliard de francs. A l'inverse, la Guinée-Bissau n'a enregistré que des emprunts, à 1,900 milliard. Quant au Mali et au Bénin, ils ont enregistré des prêts respectifs de 1,500 milliard et 2,000 milliards, et des emprunts de 2,000 milliards et 4,500 milliards de francs.

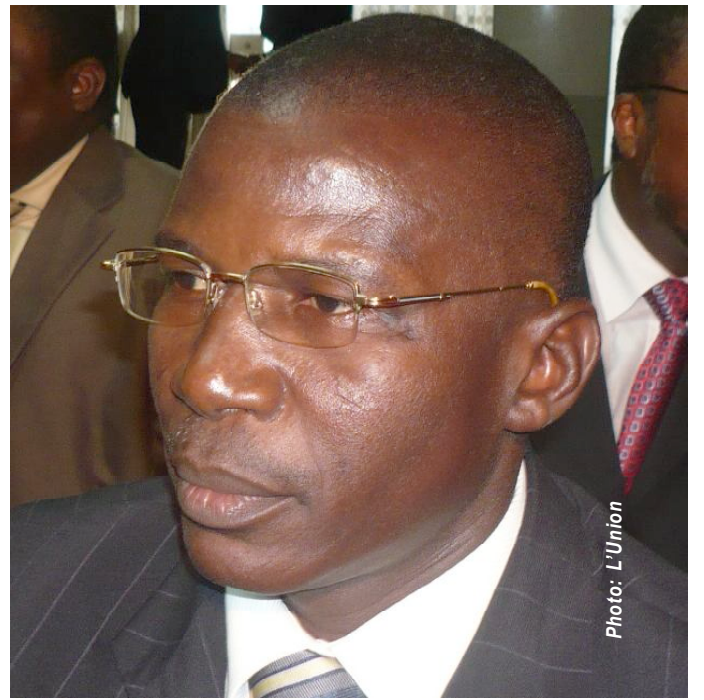
Relecture du projet de Code de la route

La sanction portée jusqu'à 5 ans de prison pour la conduite en état d'ivresse

Lorsqu'un conducteur, sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, au volant de son véhicule, commet une infraction, des sanctions à son encontre méritent d'être exemplaires. C'est ce que retient le projet de Code de la route à l'étude au niveau du gouvernement. Le texte passait en deuxième lecture au conseil des ministres le 29 février 2012 dernier. De source officielle, on explique par «exemplaires» une sanction fixée entre 1 an et 5 ans de prison, assortie de 100.000 à 2.000.000 de francs Cfa d'amende. Le cumul des peines, ici, est destiné à dissuader les infractions. Il est toutefois proposé au juge la possibilité d'appliquer l'une des deux peines seulement.

Par ailleurs, lorsqu'un conducteur d'un véhicule, sachant que ce dernier vient de causer ou d'occasionner un accident, se permet de prendre la fuite, dans le but d'échapper à la responsabilité pénale ou civile qu'il peut avoir encourue, il lui sera réservé un paquet d'un mois à 2 ans de prison, plus 100.000 à 500.000 francs d'amende ou l'une des deux peines seulement. Dans le cas où il y aurait lieu, en outre, à l'application du code pénal, les peines prévues seront portées au double.

Le projet de Code de la route que le gouvernement se prépare à adopter se veut répressif aux fins de diluer les macabres statistiques dans le domaine. Début mai 2011, le ministère des Transports affichait cette belle statistique de 3 101 accidents causés en 2010 au Togo. Avec à la clé 470 personnes tuées, et 6 241 autres blessées. L'on a vite



Ninsoa Gnoum, Ministre des Transports

fait de doigter l'état dégradant des infrastructures routières. Soit. Mais des réflexions menées dans certains départements concernés par la circulation routière tel celui, en premier, des Transports, celui de la Sécurité et de la protection civile ou encore celui de la Santé tendent unanimement à reconnaître que l'insécurité sur les routes du pays est devenue... plus inquiétante que l'état des routes. En cause, le nombre sans cesse élevé des engins à deux roues comme mode de transport, l'état vétuste des véhicules dont l'âge de certains rivalise avec les 30 ans et, par-dessus tout, l'inobservation des règles de la circulation.

L'accent est également mis ici sur l'état technique du véhicule dont les

conditions seront fixées par décret. Dans tous les cas, un conducteur qui aura sciemment conduit un véhicule dont l'orientation ou l'aménagement des phares, lanternes, feux et dispositifs accessoires d'éclairage aura été volontairement modifié au point où cet éclairage cesse d'être conforme aux dispositions réglementaires et constitue un danger pour les usagers de la route écope des sanctions avoisinant la conduite en état d'ivresse. Dans ce paquet, on pourra mettre les conducteurs nigériens ou béninois – adeptes des longs trajets nocturnes – que certains Togolais ont pris la fâcheuse habitude de copier.

On quitte le véhicule pour descendre sur la chaussée. Là, le texte veut décourager des actes de grand banditisme menés par certains individus en vue de racketter les usagers de la route. Cela ne concerne pas uniquement les légères entraves faites à l'aide de briques ou des troncs d'arbres sur une voie ouverte à la circulation dans les milieux urbains. Dans ce cas, le texte prévoit seulement un à 5 ans de prison plus 100.000 à 1.000.000 de francs d'amende.

Sauf à proscrire, officiellement et de manière drastique, le racket par des agents routiers, le conducteur ne doit point se soustraire à une injonction non équivoque de s'arrêter. Surtout quant cela émane d'un fonctionnaire ou agent chargé de constater les infractions et muni des insignes extérieurs et apparents de sa qualité. Il ne doit point refuser de se soumettre à toutes les vérifications prescrites concernant le véhicule ou sa personne. Sinon, 6 mois à 2 ans de prison et une amende de 20.000 à 500.000 francs. Ou l'une des deux peines seulement. Un texte réglementaire devra préciser plus tard les conditions dans lesquelles des véhicules pourront être immobilisés, mis en fourrière ou retirés de la circulation. Raison évoquée : leur stationnement ou l'abandon compromettrait la sécurité des personnes, la conservation, l'utilisation normale des voies et leurs dépendances.

De la formation aux métiers du commerce

Les faibles ressources de la FNAFPP, un réel obstacle

Malgré sa main-d'œuvre relativement bien instruite, le Togo a besoin de fournir beaucoup d'efforts pour répondre aux besoins du marché du travail. Le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP) est un bon point de départ mais il gagnerait à être davantage amélioré, relève une étude qui a conduit à l'adoption de la Politique nationale de développement du commerce par le conseil des ministres le 12 avril dernier. Il importe de s'assurer que les entreprises bénéficiaires élaborent des plans de formation qu'elles soumettent au FNAFPP pour financement. Un mécanisme d'assistance devra être mis en place afin d'appuyer les entreprises qui n'ont pas les capacités d'élaborer un plan de formation, recommande l'étude réalisée par le cabinet AGORA' 2000. Sa mission doit aussi être élargie aux entreprises de la Zone franche. A mesure que le Fonds gagne en efficacité, une plus grande part de la taxe de formation prélevée sur les entreprises privées doit lui être allouée.

Il est constaté que l'offre de formation est assez diversifiée, malheureusement très peu d'institutions de formation tant privées que publiques offrent des formations spécifiques aux métiers du commerce. La plupart des institutions ont plutôt des formations sur la gestion en général et des modules de formation sur le marketing et la distribution. Il s'agit plutôt de formations de cycle long - 2 ans à 3 ans - et non des formations de courte durée (ou de perfectionnement) auxquelles pourraient participer les travailleurs en activités.

Enfin, les formations sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, plus connues sous le sigle de SCM (Supply Chain Management), ne

sont pas offertes aux personnes en activités au Togo. Les quelques rares écoles qui traitent de ces sujets ne le font pas de façon complète, souligne-t-on. Seuls quelques maillons de la chaîne d'approvisionnement sont couverts. Ce qui ne pourra pas permettre au pays d'améliorer les importations et de contribuer à la compétitivité des entreprises utilisant des intrants importés.

En définitive, le principal obstacle à la formation professionnelle sur les métiers du commerce se situe au niveau de son financement. Le FNAFPP - qui est le principal organisme de financement de la formation - reçoit un nombre élevé de demandes auxquelles il ne peut faire face à cause de la faiblesse de ses ressources, qui tournent autour de 2% prélevé sur la taxe professionnelle.

Malgré une situation politique et sécuritaire ivoirienne complexe

Mission accomplie pour Béréna !!

Nommé il y a treize mois, plus précisément le 17 mars 2011, au commandement de la Force de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (Onuci), le général Gnakoudé Béréna vient d'accomplir sa mission avec honneur. Le 2 mai dernier, il recevait des mains du représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies, Arnaud Akodjénou, la médaille commémorative des Nations Unies, indique un communiqué de l'Onu. C'était en présence de hautes autorités civiles et militaires ivoiriennes ainsi que de celles de la Mission en Côte d'Ivoire, qui avaient à leurs côtés des responsables de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

En mars 2011, en pleine crise post-électorale ivoirienne, avec des centaines de morts, l'on ne donnait pas cher à l'officier supérieur togolais, ancien chef d'Etat-major de l'Armée de Terre togolaise. M. Akodjénou a, pour l'occasion, loué le travail du Général Béréna «dans un contexte sociopolitique des plus critiques au cours duquel le Commandant de la Force a su mettre ses remarquables qualités professionnelles, notamment sa

bonne disposition à la coopération avec ses homologues d'autres corps armés ou corps constitués. Ce qui a permis de donner des réponses aux multiples sollicitations des populations».

Au sortir d'une audience d'adieu le 27 avril chez le chef de l'Etat ivoirien au Palais présidentiel du Plateau, le commandant de l'Onuci a affirmé que «la situation sécuritaire s'est améliorée». Mais il a relevé notamment l'insécurité résiduelle dans les villes et sur les grands axes, et la nécessité de faire un effort sur la protection de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. «Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est en marche, avec toutes les institutions opérationnelles. Les activités liées au développement ont repris. Mais attention au triomphalisme. Il faut reconnaître que beaucoup de chose reste à faire en matière de sécurité», a souligné le général Béréna. Péle-mêle, il cite les vols à main armée, les phénomènes des coupeurs de route sur les grands axes, la violence persistante sur la frontière ouest. «De temps en temps des groupes armés attaquent des cibles vulnérables. Là encore de nouvelles mesures combinées sont



Gal Gnakoudé Béréna

en train d'être prises pour permettre aux forces d'être plus anticipatives dans certaines zones. Toutes ces mesures couplées de la réussite du programme démobilisation, désarmement et réinsertion entrepris par et le gouvernement et l'ONUCI», a-t-il affirmé.

A sa prise de fonction comme commandant de la force de l'Onuci le 23 mars 2011, la force devait faire

face à quatre phases. La première était une phase de redéploiement qui devrait permettre à la force d'être plus robuste et faire face à l'insécurité généralisée du moment, ce qui a été fait. La deuxième phase qui est la phase de transition devait permettre à la force de maîtriser d'avantage l'insécurité pour permettre au président élu, Alassane Ouattara, d'être investi afin de lui permettre de former un gouvernement et de relancer les activités socioéconomiques. Cela aussi est fait. «Nous sommes à la phase de stabilisation. Cette phase devait permettre la restauration totale de l'autorité de l'Etat, la conduite des élections législatives réussies. Je crois qu'à mon humble avis cela a été fait», a dit le général Béréna

Reste donc la quatrième phrase, celle de reconstruction qui consiste à aider les ONG, les agences humanitaires qui vont œuvrer sur le terrain à reconstruire les dommages causés par l'effet de la guerre et préparer les élections locales à venir. Cette dernière phase sera gérée par son successeur.

FOOTBALL/ CHAMPIONNAT D2

Ça cale pour les leaders

Tigre Noir Zéphyr battu 2-0, Agouwa - Danlé arrêté... Les Leaders n'ont pas brillé de mille feux au cours de la 12e journée du championnat national de Deuxième Division disputée le week-end.

Gilles Vevey

Le fait de la 12e journée est incontestablement cette victoire d'Ifojè à Baguida devant Tigre Noir Zéphyr 2-0. On le savait, les rencontres entre les équipes du podium et celles d'en bas ont été toujours âpres et celle-ci n'a pas dérogé à la règle. Les Tigres qui voulaient à tout rétablir la jonction après avoir encaissé un premier but à la 12e, ont été pris une seconde fois au dépourvu à la 89e. Les Tigres n'ont pas eu le temps de revenir.

La défaite du leader n'est pas sans réjouir les Anges de Notsé, auteurs d'un raclé de 5-0 à Arabia. Le club de Tabligbo, capable du bon et du moins bon peine à bouger de la dernière place. Quant aux Anges (19 pts), ils réalisent du coup une bonne opération, en se rapprochant un peu du Tigre Noir Zéphyr (21 pts).

Autres victoires, Asfosa prend le meilleur sur Entente II 2-1 ; alors



que Espoir coule à domicile devant SNPT 0-1.

Dans le groupe B, le match entre Agouwa n'était pas allé à son terme, les joueurs de Danlé prétextant l'agression de leurs dirigeants et joueurs ont tout simplement refusé de continuer la partie. Du coup, c'est Gbikinti, auteur d'une victoire de 2-0 sur Tigre Noir Cinkassé qui prend

la tête du classement à la différence de but. 21 pts+7 pour Gbikinti contre 21 pts + 6 pour Agouwa.

Odalou, de son côté, profite de la défaite de l'AS Dankpen chez l'AS Binah 2-0 pour conforter sa place sur le podium en dominant l'ASCK 2-0. Le club de Kambolé totalise désormais 19 points. Enfin, Doumbé et Foukpa font match nul 0-0.

La CAF revoit les principes de notation des performances

La CAF vient de revoir son principe de notation des performances des équipes africaines pour le tirage des derniers matchs éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2013.

La CAF, instance faitière du football continental, a décidé tout récemment de changer les règles du jeu en plein match. La récente CAN 2012 a certainement laissé des séquelles que l'Organisation essaye de corriger en cette période de passage de la Coupe d'Afrique des nations aux années impaires, celles d'une compétition pauvre en stars et en revenus financiers.

Pour ce changement de calendrier, la CAF avait initialement prévu des confrontations entre les équipes de la récente CAN 2012 et celles sorties lors des avants derniers matchs éliminatoires. La donne a donc été changée par les têtes pensantes de l'instance.

Désormais, les équipes seront notées sur leurs prestations à partir des trois dernières CAN, c'est à dire celles de 2008, 2010 et 2012, et chaque édition aura un coefficient défini : x1 pour 2008, x2 pour 2010



et x3 pour 2012.

Un coefficient à multiplier au nombre de points récoltés par chaque nation pour son parcours pendant la compétition : un point si l'équipe ne sort pas des phases de poules, deux si elle accède aux quarts de finale, trois points si elle figure dans le dernier carré, cinq pour une place de finaliste et sept si elle remporte la

CAN.

Cette initiative ne rend pas la tâche facile aux petites nations. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il y aura un ou deux chocs entre géants africains et la CAF ne pourra pas faire disparaître le risque d'élimination d'un ou plusieurs cadors lors des derniers matchs éliminatoires par les disant petites formations.

CAN 2013

Les villes hôtes désormais connues

Après plus d'un mois d'attente, les villes hôtes de la CAN 2013, organisée en Afrique du Sud du 19 janvier au 10 février, ont enfin été dévoilées vendredi par Fikile Mbalula, le ministre des Sports. Il s'agit de Johannesburg, Nelspruit, Port Elizabeth, Rustenburg et Durban.

C'est donc cinq villes retenues au final sur les sept candidates, la ville du Cap ayant renoncé à sa candidature pour des raisons financières.

Mbalula a également indiqué que "les cérémonies d'ouverture et de

clôture auront lieu à Johannesburg", c'est à dire au sein de l'immense Soccer City.

Une décision confirmée par le porte-parole du ministère, Paena Galane, qui a également indiqué que

"toutes les villes hôtes utiliseront les installations du Mondial 2010." Pour ce qui est du financement que nécessite l'organisation d'une telle compétition, le ministre a expliqué qu'"un groupe de travail conjoint du minis-

tère des Sports et du Trésor public rencontrera chaque ville individuellement pour répondre aux craintes et à toutes les questions de nature budgétaire."



Distributeur exclusif du label Miel des Savanes
savourez le meilleur miel du Togo ,
... consommez le Miel des Savanes

100% naturel, certifié en Allemagne par

Institut für Bienenkunde Celle



Espagne/ Messi atteint la barre des 50 buts en championnat

Le bras de fer entre Lionel Messi et Cristiano Ronaldo pour le titre de meilleur buteur européen de la saison a tenu tous les amoureux de ballon rond en haleine. Mais alors que les championnats se terminent, le numéro 10 argentin a frappé un très grand coup samedi soir, faisant a priori le break définitivement sur le cadreur portugais. En effet, contre l'Espanyol Barcelone, l'homme à tout bien faire blaugrana n'a pas fait dans la dentelle en inscrivant un retentissant quadruplé. Et alors que le taulier merengue n'a mis qu'un but, voilà que cinq longueurs séparent les deux hommes. Avec 50 buts, le triple Ballon d'Or explose tous les records, et a ainsi marqué plus que des clubs comme Rennes, l'OM, Saint-Etienne, ou Bordeaux. Un extra-terrestre.

Pour le reste, Bas Dost continue de faire des ravages au sein de ce classement des Tops buteurs. L'avant-centre d'Heerenveen, auteur d'une saison tout bonnement sensationnelle, a ajouté deux unités supplémentaires à son compteur personnel cette semaine, lui qui a fait trembler les filets à deux reprises en autant de matches disputés. Voilà qui lui permet de conserver une nette avance sur Robin van Persie, également auteur d'un doublé, et de revenir sur les pas de Burak Yilmaz, lui aussi buteur. Enfin, mention spéciale à Klaas-Jan Huntelaar, qui consolide sa sixième place, lui qui s'est adjugé le titre de meilleur buteur du championnat d'Allemagne.

Nigeria/ Rashidi Yekini est mort

C'est une des légendes du football africain qui vient de s'éteindre subitement à Iraa, au centre-nord du pays. Rashidi Yekini n'avait que 48 ans.

Il fut incontestablement un des grands joueurs continentaux de la décennie 90 et aussi un des plus populaires dans toute l'Afrique. Meilleur buteur de la CAN « Sénégal 92 » puis de la CAN « Tunisie 94 » avec, respectivement quatre et cinq buts après avoir terminé deuxième en Algérie en 1990 avec trois buts, il aura inscrit un total de treize buts en phase finale en y ajoutant celui marqué en 1988 au Maroc. Il fut naturellement de l'équipe victorieuse de la CAN 94, la seconde et dernière victoire à ce jour de ceux qui à l'époque étaient encore surnommés les « Green Eagles ». Mais ce qui aura incontestablement frappé les esprits c'est la photo prise lors de la Coupe du monde 1994 aux Etats-Unis d'Amérique, bras écartés agrippant les filets à pleines dents après avoir ouvert le score contre la Bulgarie, le premier but de son pays en phase finale de Coupe du monde.

Natif de Kaduna, Yekini avait évolué aux Shooting Stars puis aux Abiola Babes avant de signer un contrat avec l'Africa Sports d'Abidjan, tremplin vers l'Europe. Il se distinguera surtout au Vitoria Setubal lors de ses quatre premières saisons européennes avant de tenter des aventures souvent de courte durée en Grèce, à Gijon, à Zurich, en Tunisie, en Arabie Saoudite. Rentré dans son pays en 2002 il se retrouvera d'abord à Enugu avant de raccrocher les crampons en 2005 à Gateway FC, club de la ville d'Abeokuta.

Société

Pour les fonctionnaires il n'y a plus de petits métiers

Les petits métiers, jusque là réservés aux «non instruits», ne sont plus dédaignés des fonctionnaires, contraints de compléter leurs salaires. Boutiquiers ou paysans en plus de leur travail, ils vivent mieux mais concurrencent ceux qui gagnent leur vie dans ces activités.

Etonam Sossou

Des femmes qui vendent des pagnes ou des produits au marché, des jeunes hommes qui transportent des gens à moto, d'autres qui tiennent une boutique... Aujourd'hui les fonctionnaires togolais embrassent tous ces métiers autrefois méprisés et considérés comme réservés aux gens non instruits pour compléter leurs salaires insuffisants. En effet, ces deux dernières années, les conditions de vie de ces agents de l'Etat sont de plus en plus précaires car tous les prix ont fortement augmenté mais les salaires n'ont pas suivi la même évolution.

Fini donc les complexes, l'essentiel est de joindre les deux bouts. Les travaux qui étaient jusqu'à présent l'apanage des «sans têtes», comme le disaient nombre d'entre eux, sont désormais recherchés. «Plus



question de sous estimer le boulot. Le mauvais boulot est celui qui ne rapporte pas. Il ne faut jamais mépriser le travail d'autrui», martèle une enseignante, vendeuses de beignets et de jus de fruits. «Je

sais que c'est un commerce autrefois laissé aux ménagères. Mais pourvu que ça me rapporte et que je survive !».

Retour à la terre

Quant certains fonctionnaires, ils n'ont plus honte de prendre

eux-mêmes la houe pour labourer les terres qu'ils baillaient aux paysans. «L'ancienne mentalité selon laquelle on étudie pour être débarrassé de la houe n'est plus. Les choses ont changé», dit l'un d'eux qui touche environ 60.000Fcf par mois. Il paye 25.000Fcf pour le loyer, l'électricité et l'eau. Il ne lui reste que 35.000Fcf pour supporter sa famille de deux enfants. Après le travail, il retourne aux champs pendant le week-end pour cultiver comme les autres agriculteurs.

«Je regrette avoir perdu tout ce temps en voulant toucher mon

salaire alors que je n'ai aucun problème à la maison », déclare Josias, un infirmier rencontré à la banque togolaise du développement (BTD) où il était venu chercher son salaire sans l'obtenir, le 30 avril, veille de la fête des travailleurs. «Avec la culture du maïs, de l'igname et l'élevage des bovins je viens de construire ma propre maison. Je ne paye plus de loyer et je mange ce que je récolte moi-même. Pas question d'aller au marché pour ces denrées», explique-t-il.

Les boutiquiers traditionnels pénalisés

«Que ne verra-t-on pas ces

derniers temps !» s'étonne de son côté Séoul, un boutiquier. Ceux que nous croyions fonctionnaires d'Etat nous rejoignent de plus en plus dans nos petites activités. En fait, l'arrivée de ces gens instruits dans le commerce fait perdre des clients aux commerçants car les intellectuels se fient alors plus à leurs pairs. «Mieux vaut acheter chez le fonctionnaire comme moi, car on est logé à même enseigne. Il me comprend dans ma situation et peut me vendre à crédit», déclare ainsi un acheteur qui sort d'une boutique d'une enseignante comme lui.

Les ateliers et les séminaires

Des formations souvent sans suivi, du gâchis !

Les ateliers de formation se multiplient, mais avec peu de suivi et presque pas d'évaluation. Peu importe donc le contenu et les résultats sur le long terme, les participants sont surtout attirés par les perdiems...

Lomé, décembre 2011, un atelier de formation sur le trafic des enfants démarre par une discussion animée entre un chef coutumier et les membres de l'organisation, chargés de la formation. «Question de transparence, il faut impérativement nous préciser la part du budget consacrée aux perdiems», interpelle le chef coutumier. À quoi les organisateurs lui rétorquent que l'essentiel, c'est le contenu de l'enseignement et non les questions d'argent.

Des situations semblables, les organisateurs d'atelier, en ont connu des dizaines. Selon Jaurès Kangni, inspecteur de travail en France, le problème, c'est le manque de préparation des ONG qui organisent des formations sans planifier les activités ni tenir compte des besoins réels des bénéficiaires. Ce qui fait que, selon lui, en général, les participants sont intéressés plus par l'argent que par le contenu des ateliers. «Entre février et août 2011, j'ai participé à une vingtaine d'ateliers et de séminaires et, jusqu'ici, je n'en vois pas les retombées. Et pourtant, de l'argent a été dépensé, qui aurait pu servir dans des projets communautaires en faveur des populations locales», affirme Jaurès.

Pas de suivi ni de restitution

«Le suivi des formations n'existe pas, il n'y a pas non plus de restitution des ateliers. Visiblement, les organisateurs ciblent toujours les mêmes personnes comme participants. Il n'est d'ailleurs pas rare de rencontrer dans les ateliers un expert en diverses matières éloignées les unes des autres. Et cela se voit tout de suite que ce soi-disant expert n'est là que pour l'argent », fait remarquer Mme Vim-Noma responsable d'une association de développement pour la protection de l'environnement et la promotion des droits humains.

Pour certains observateurs, ces séminaires répondent à des besoins réels. Mais, ils regrettent que les organisations de base, qui connaissent mieux le contexte et la situation sur le terrain, ne soient pas souvent associées à l'identification des besoins et à l'élaboration de ces ateliers. Ce qui explique, selon eux, le manque de suivi et la difficulté de réaliser une bonne évaluation des projets de formation et d'en mesurer l'impact.

Se former en continu

S'il est un secteur où l'organisation de formations ne doit souffrir d'aucune improvisation, c'est bien celui de la santé. Le suivi et l'évaluation

sont nécessaires pour déterminer si effectivement, le problème de santé a été résolu ou pas. «Si, par exemple, nous constatons une augmentation du taux de mortalité infantile dans un hôpital donné, c'est qu'il y a un problème. Si le problème est lié à la compétence des prestataires de soins, alors nous envisageons de renforcer leurs compétences. La formation continue est une des composantes des soins de santé primaire dans notre pays », justifie un médecin.

Plusieurs structures contactées n'ont pas souhaité s'exprimer sur ce sujet, renvoyant à l'appréciation d'un bureau d'expertise. Une ONG, qui a demandé à ne pas être nommément citée, de peur d'avoir à critiquer ouvertement ses partenaires, estime que l'identification des bénéficiaires de formations pose de réels problèmes. Selon un des responsables de cette organisation, il y a gaspillage quand les participants sont incapables d'utiliser les contenus dispensés lors de ces ateliers. «Un projet ne doit pas avoir comme seule activité l'organisation d'un séminaire, surtout s'il n'y a ni suivi, ni évaluation. Il ajoute, cela revient à apprendre un contenu théorique sans application pratique sur le terrain».

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°175 DE LOTO KADOO DU 27 AVRIL 2012

Le tirage de Loto KADOO de ce vendredi 04 Mai 2012, porte le N°176. Il s'est effectué avec des bonus.

Au précédent tirage, c'est à l'intérieur du pays que l'essentiel des gros lots gagnés lors du tirage de Loto Kadoo ont été enregistrés.

A LOME, ce sont surtout des lots intermédiaires qui ont été recensés.

Ainsi à ANIE, un lot de 750.000F CFA a été enregistré sur le point de vente 2455.

Au PMU'TG, le quarté du jeudi 03 Mai a permis aux parieurs ayant trouvé la combinaison gagnante dans le désordre de remporter la somme de 630.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°176 de Loto Kadoo du Vendredi 04 Mai 2012

Numéro de base

78

52

51

09

55

Numéros bonus

75

38

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 586 de Lotto Diamant du lundi 07 Mai 2012

Numéro de base

05

06

72

19

50